



Goodfellow inc. s'est engagé à des pratiques responsables en matière d'approvisionnement de bois dans le cadre de ses opérations commerciales. C'est pourquoi Goodfellow a adopté et intégré les ressources nécessaires au maintien des exigences relatives **aux normes de chaîne de traçabilité SFI®**.

En respectant cette norme reconnue à l'échelle internationale, Goodfellow s'engage à éviter l'approvisionnement de produits forestiers provenant de toute source controversée telle que définie dans la norme de chaîne de traçabilité *SFI 2022 chapitre 4, partie 7*, et atteste, au mieux de ses connaissances, que les matières fournies ne proviennent pas de sources controversées.